



Ecole élémentaire Buisson



3, rue Molière



Edito



Après la traditionnelle coupure estivale, qui fut je l'espère l'occasion de vous ressourcer auprès de vos proches, voici déjà une nouvelle année scolaire qui pointe le bout de son nez.

Je souhaite à tous les petits et les plus grands de profiter de ces moments d'apprentissage et d'épanouissement tout au long de l'année.

Bonne rentrée 2025 !

Damien Metzlé

Adjoint au Maire, chargé de l'Education

Temps scolaire

Directrice : Sophie OVIeve

Jours de décharge : lundi et mardi 3/4

01 34 58 12 22 / 0783576n@ac-versailles.fr



Temps périscolaire

Directrice : Julie HALLET

Directrice adjointe : Tiffany MONTEIRO

peribuisson@velizy-villacoublay.fr

Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi ou l'AMS se fera au sein de l'école élémentaire Buisson.

Contact avec la Direction de l'éducation



TOUTES LES DÉMARCHES

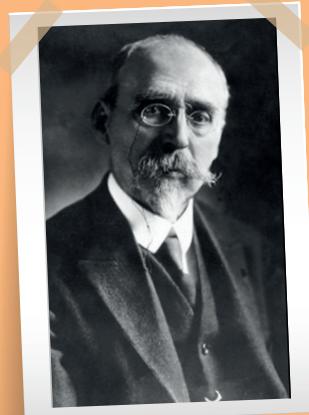
Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

ÉCOLE BUISSON					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h		Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 15H00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30	Temps périscolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30
15H00 À 16H30		TAP 1h30			TAP 1h30
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

Ferdinand Buisson était un philosophe, éducateur et homme politique français, il est l'un des cofondateurs de la Ligue des droits de l'Homme, qu'il présidera de 1914 à 1926.



Organigramme de l'école



Sophie OVIeve
Directrice Scolaire



Julie HALLET
Directrice Périscolaire



Tiffany MONTEIRO
Directrice Adjointe
Périscolaire



Enzo COSTA NGUYEN
Agent Technique Polyvalent



Sandrine FERNANDES
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne** du 18/10 au 3/11
Inscription du 12/09 au 26/09
- **Vacances de Noël** du 20/12 au 5/01
Inscription du 14/11 au 28/11
- **Vacances d'hiver** du 21/02 au 9/03
Inscription du 16/01 au 30/01
- **Vacances de printemps** du 18/04 au 4/05
Inscription du 13/03 au 27/03
- **Vacances d'été** du 4/07 au 1/09
Inscription du 29/05 au 12/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Incrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.

Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Education : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription). Prestation soumise au dépôt des justificatifs employeurs des 2 parents attestant d'une activité les mercredis.

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

